

# Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Comité régional méthanisation - 18 janvier 2019













### Compétence régionale de planification

Loi NOTRe 7 août 2015: Les Régions deviennent compétentes pour l'élaboration et le suivi d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

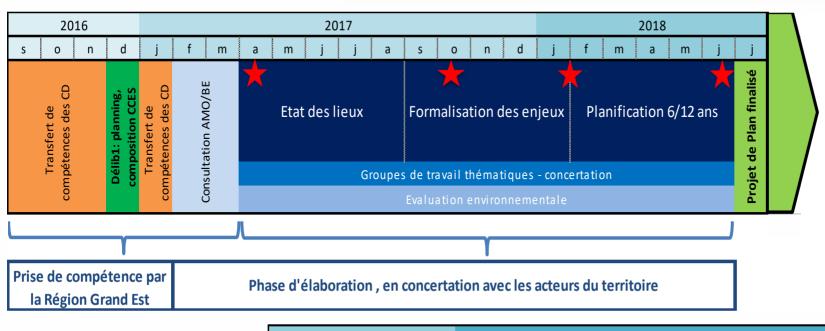
### Le Plan

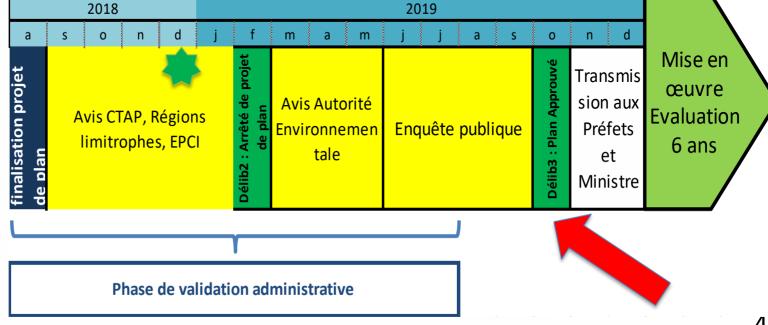
- concerne l'ensemble des déchets (sauf nucléaires)
- dresse un état des lieux
- établit une prospective et planifie la gestion des déchets à termes de 6 et
  12 ans
- fixe des objectifs de prévention, recyclage ou de valorisation
- intègre un Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire

#### =>

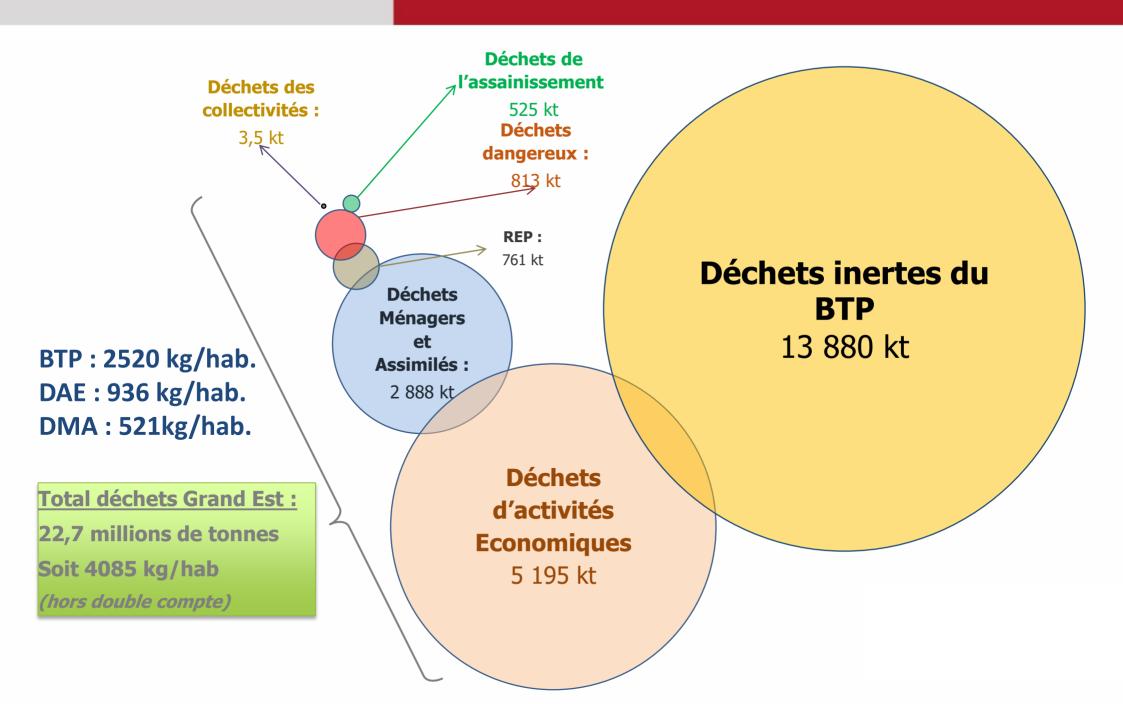
- Il est établi de façon concertée par les acteurs des déchets du territoire,
- Les décisions prises par les personnes de droit public et leurs concessionnaires devront <u>être compatibles avec le Plan</u>

## Le calendrier prévisionnel





### Déchets concernés et enjeux



### Cadre réglementaire

# Hiérarchie des modes de traitement

Prévenir et réduire

Préparation en vue de la réutilisation

Recyclage (matière et organique)

Toute valorisation yc énergétique

Elimination

**Elimination** : stockage ou incinération sans valorisation énergétique

# Objectifs de la LTECV 17/08/15 qui encadrent la prospective du Plan à horizon 6 ans (2025) et 12 ans (2031) :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020
- **Réduction** des quantités de déchets d'activités économiques (**DAE**) par unité de valeur produite
- Recyclage de 55 % des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) en 2020 (65 % en 2025)
- Valorisation sous forme matière de 70% des déchets du BTP à horizon 2020
- Réduction de 30 % les quantités de déchets enfouis en 2020 (50 % en 2025)
- Obligation de tri à la source des biodéchets à 2025
- Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2022

### Principes directeurs du PRPGD

# **Objectifs stratégiques**

#### Objectif 1

Prévenir la production de déchets et augmenter la valorisation (matière et organique) des déchets

#### Objectif 2

Traiter les déchets résiduels produits au regard des capacités des installations du Grand Est (valorisation énergétique, incinération et stockage)

#### Objectif 3

Promouvoir l'économie circulaire pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies

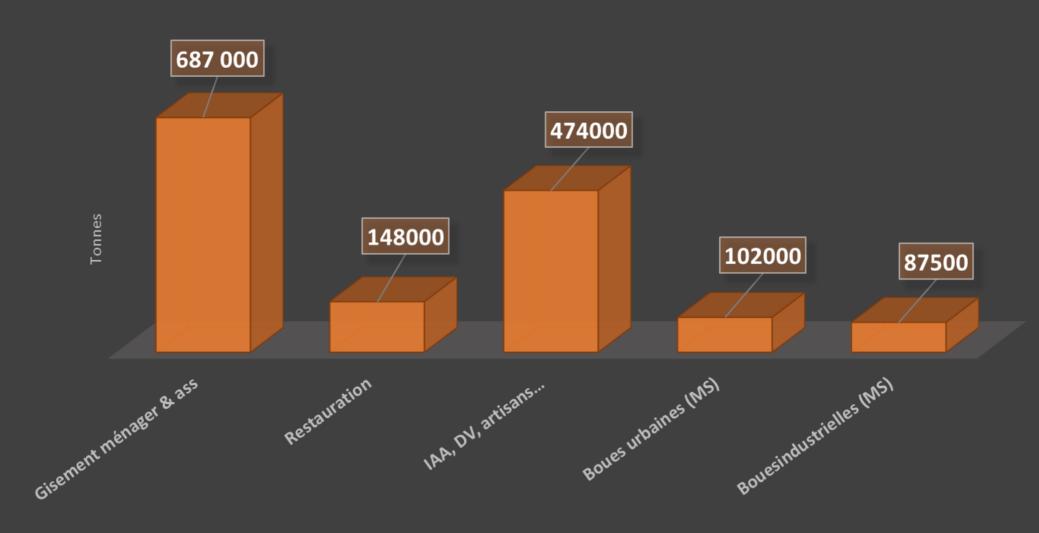
### **Principes**

- ✓ Proximité
- ✓ Autosuffisance
- ✓ Echanges équilibrés

# ZOOM SUR LES DECHETS ORGANIQUES

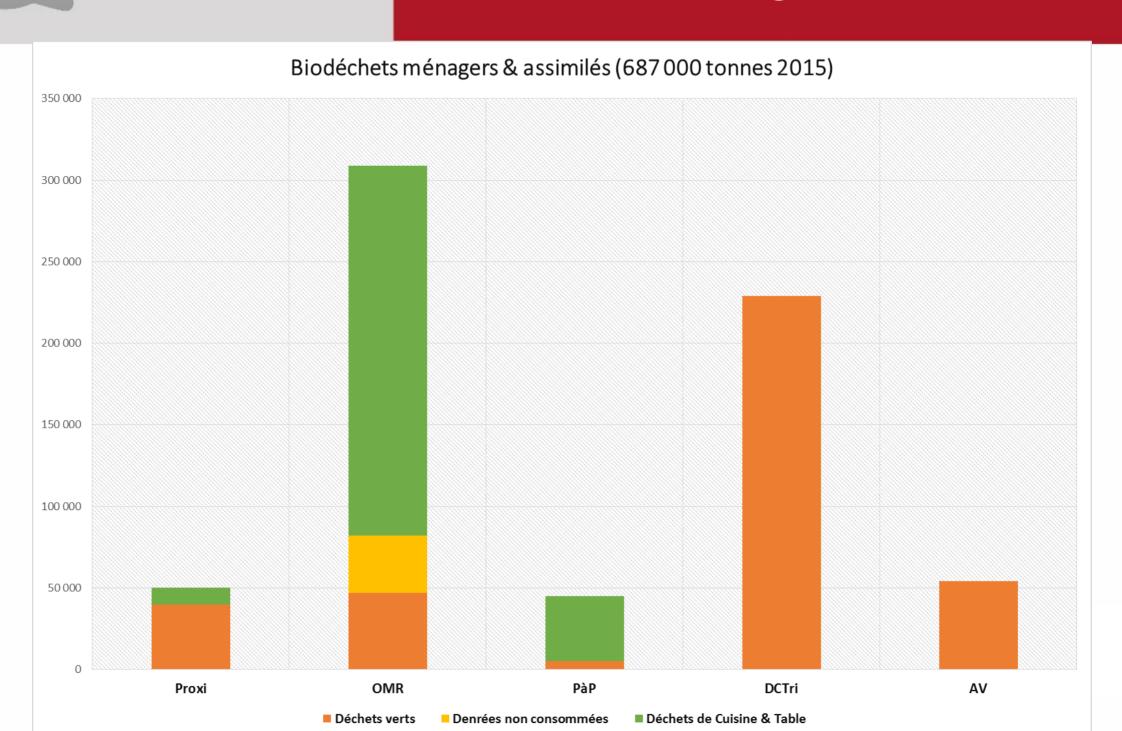
### **Estimation Gisement mobilisable 2015**

### **DÉCHETS ORGANIQUES 2015**



## LES BIODECHETS MENAGERS

### **Biodéchets ménagers 2015**



### **Objectifs concernant les biodéchets**

- Réduire la production des biodéchets :
  - Biodéchets alimentaires : lutter contre le gaspillage
  - Biodéchets verts : jardiner au naturel
- Gestion de proximité des déchets verts ou apport en déchèterie.



- Proposer une solution adaptée à chaque usager et territoire
- Expérimenter dans les restaurants et cantines avant la collecte des ménages (FREC)
- Mobiliser et valoriser les biodéchets des Ordures Ménagères résiduelles.
- Rationaliser la collecte des OMR pour éviter les surcoûts.



## Flux mobilisés

Objectifs du PRPGD (base 2015)	2015	2025	Tonnage	Traitement centralisé	Capacités nouvelles
Objectif de séparation et détournement des biodéchets des OMr		-15 %	-185 000 t		
Lutte contre le gaspillage alimentaire	29 kg/hab	- 50 %	- 81 000 t		
Gestion des déchets verts	51 kg/hab	stabilité	282 845 t	282 845 t	0
Objectif de couverture de la population par une solution de tri/collecte ou gestion de proximité		100 %			
Collecte en habitat dense ou intermédiaire	8.1 kg/hab	13.3 kg/hab	74 000 t	74 000 t	27 500 t
Gestion de proximité en habitat dispersé ou pavillonnaire		13 kg/hab	<b>72 000 t</b>		

### Traitement centralisé

- Réaliser des diagnostics territoriaux
- Mener les réflexions dans le cadre d'une rationalisation du service de collecte.
- Etudes de faisabilité des collectes

- Utiliser de préférence les installations de valorisation organique existantes :
  - PF de compostage: 94 (15)
  - Méthaniseurs: 84 (30)
- Développer un maillage d'installations avec agrément sanitaire
- Massifier

# LES DECHETS ORGANIQUES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

### Gisement biomasse DAE

### **Bois**

- Etude 2015 : 555 000 t de bois /an
  - 237 000 t DAE industriels
  - 299 000 t du BTP

### **Boues**

- Boues industrielles: 875 500 t MB/an

### **Biodéchets**

- Restauration: 147 700 t/an
- Déchets organiques : 473 700 t/an



### Merci de votre attention









